

PREFET DE L'INDRE

Direction de l'Égalité des Territoires et de l'Économie
Bureau des Collectivités Locales et du contrôle

Arrêté du 23 DEC. 2015
portant modification de la composition nominative de la formation plénière
de la commission départementale de la coopération intercommunale

LE PREFET DE L'INDRE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-42 à L5211-45 et R5211-19 à R5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014143-0008 du 23 mai 2014 déterminant le nombre total des membres de la formation plénière et de la formation restreinte de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014202-0007 du 21 juillet 2014 portant composition nominative de la formation plénière de la Commission départementale de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant modification de la composition nominative de la formation plénière de la Commission départementale de coopération intercommunale suite aux élections départementales de mars 2015 ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections régionales de décembre 2015, la composition de la CDCI doit être renouvelée pour ce qui concerne les représentants du Conseil régional ;

VU les résultats de l'élection des représentants du Conseil régional proclamés lors de la séance du 18 décembre 2015 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Indre,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la formation plénière de la commission départementale de la coopération intercommunale est modifiée comme suit :

- Collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale du département (961 habitants), 6 sièges :

M. Vanik BERBERIAN, maire de Gargillesse – Dampierre

M. Joël DELOCHE, maire de Rosnay
 Mme Marie-Jeanne LAFARCINADE, maire de Fougerolles
 Mme Nicole SAUGET, maire de Giroux
 M. Serge BOUQUIN, maire de Pruniers
 M. Daniel CALAME, maire de Saint-Plantaire

▪ Collège des cinq communes les plus peuplées, 5 sièges :

M. Jean PETITPRETRE, maire du Poinçonnet
 M. Jacques PERSONNE, adjoint au maire d'Issoudun
 M. Claude COSSET, adjoint au maire du Blanc
 Mme Carol LE STRAT, adjointe au maire d'Issoudun
 M. Michel BLONDEAU, maire de Déols

▪ Collège des autres communes, 5 sièges :

M. Régis BLANCHET, maire de Buzançais
 M. Guy NUGIER, maire de Neuvy-Pailloux
 Mme Mireille DUVOUX, maire de Chabris
 M. Alain FRIED, maire de Levroux
 M. Jean-Claude BLIN, maire d'Eguzon-Chantôme

▪ Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, 16 sièges :

M. Claude DOUCET, président de la CDC Ecueillé-Valençay
 M. Pierre ROUSSEAU, président de la CDC de Champagne berrichonne
 M. Michel BRUN, Président de la CDC de la région de Levroux
 M. Nicolas FORISSIER, président de la CDC de La Châtre – Ste-Sévère
 M. Jean-Louis CAMUS, président de la CDC Cœur de Brenne
 M. Gil AVEROUS, président de la CAC
 M. Christophe VANDAELE, président de la CDC Val de l'Indre –Brenne
 M. Michel HETROY, président de la CDC du Châtillonnais-en-Berry
 M. Pierre PETITGUILLAUME, président de la CDC du Pays d'Eguzon-Val de Creuse
 M. Eric VAN REMOORTERE, président de la CDC du canton de Vatan
 M. Guy GAUTRON, président de la CDC Val de Bouzanne
 M. André LAIGNEL, président de la CDC du Pays d'Issoudun
 M. Vincent MILLAN, président de la CDC du Pays d'Argenton-sur-Creuse
 M. Pascal COURTAUD, président de la CDC de la Marche berrichonne
 M. Philippe GOURLAY, président de la CDC de la Marche occitane – Val d'Anglin
 M. Daniel CHAMPIGNY, délégué de la CDC Brenne – Val de Creuse

▪ Collège des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, 2 sièges :

M. Jean-Paul CHANTEGUET, président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Brenne

M. Christian BORGEAIS, président du syndicat intercommunal des eaux d'Azay-le-Ferron / Paulnay / Villiers

▪ Collège des conseillers généraux, 4 sièges :

M. Louis PINTON, président du Conseil départemental
M. Gérard MAYAUD, vice-président du Conseil départemental
M. Serge DESCOUT, vice-président du Conseil départemental
Mme Jocelyne GIRAUD, conseillère départementale du canton d'Argenton-sur-Creuse

▪ Collège des conseillers régionaux, 2 sièges :

M. Dominique ROULLET, vice-président
Mme Annick GOMBERT, conseillère régionale

Article 2 : La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux (adressé à M. le Préfet de l'Indre, place de la Victoire et des Alliés – 36000 Châteauroux) ou d'un recours hiérarchique (adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, Direction générale des collectivités locales, 11, rue des Saussaies – Paris 8^{ème}).

Les recours n'ont pas d'effet suspensif.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Indre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et notifié aux intéressés.



Alain ESPINASSE